

# Bulletin d'inscription 2012

**DOSSARD :**

(Réservé à l'organisation)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Sexe: F  H  Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone (facultatif) : ..... E-mail: .....@.....

Club/Association : .....

Course:  10 km départ à 10h

20 km départ à 9h30

30km départ à 9h

Randonnée départ à 9h30

**Attention rassemblement 15 mn avant chaque départ pour la liaison départ**

**Possibilité de restauration pour les accompagnants :**

Restauration 5€ (saucisse, frites, fromage, boisson) nombre : .....

**Après la course, remise des récompenses et soupe au fromage pour tous.**

Places disponibles : 350

**Inscription et retrait des dossards possibles le 11 février à SPORT 2000 à CAHORS de 15 h à 19 h ou sur place le jour même de 7h30 à 9h30. Prix : 10 € jusqu' au 11.02.2011 et 13 € le jour même en fonction des places disponibles à la Maison du Temps Libre face à la Mairie du Montat et 5€ pour les marcheurs.**

Règlement par chèque libellé à l'ordre de: MONTATHLON Organisations à envoyer à MONTATHLON Organisations, Mairie, 46090 Le Montat. Site: www.montathlon.com, renseignement au 05 65 21 71 44, montathlon@gmail.com, mairie2montat@wanadoo.fr

**Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement et des documents suivants :**

Licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass'Running) ou licencié FFTRI (fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront) **Club:** ..... **Licence n°:** .....

Licence FSCF, FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront) **Club:** ..... **Licence n°:** .....

Non licencié : fournir une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an.

**ATTENTION : aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical y compris les licences d'autres fédérations sportives (football, rugby, cyclisme etc...)**

Les organisateurs et les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés et les adhérents de certaines associations bénéficient de garanties accordées par l'assurance individuelle accident. Il incombe aux participants qui ne bénéficieraient pas de cette protection de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent. Le soussigné déclare dégager les organisateurs de toute responsabilité si un accident quelconque survenait.

**Toute inscription implique l'acceptation complète du règlement Trail des Fontaines de l'épreuve qui est consultable sur le site.**

Date :

Signature :